



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

CC/CE

P.V. CULT 14

Commission de la Culture

Procès-verbal de la réunion du 4 mars 2021

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. 7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »
- Rapporteur : Madame Djuna Bernard

- Entrevue avec les représentants des instituts culturels de l'Etat
2. Divers

*

Présents : Mme Semiray Ahmedova, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, M. Fred Keup, M. Pim Knaff, Mme Josée Lorsché, M. Georges Mischo, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Jean-Paul Schaaf, M. Claude Wiseler

Mme Sam Tanson, Ministre de la Culture

M. Jo Kox, Mme Catherine Decker, du Ministère de la Culture

M. Claude Conter, Directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg

M. Alain Faber, Directeur du Musée national d'histoire naturelle

Mme Nathalie Jacoby, Directrice du Centre national de littérature

Mme Josée Kirps, Directrice des Archives nationales

M. Paul Lesch, Directeur du Centre national de l'Audiovisuel

M. Michel Polfer, Directeur du Musée national d'histoire et d'art

M. François Reinert, Conservateur délégué à la direction du Musée Dräi Eechelen

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : Mme Djuna Bernard, Présidente de la Commission

*

1. 7449 Débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 »

Après une brève introduction, Mme la Présidente rappelle que le présent échange de vues se situe dans le cadre du débat d'orientation sur le plan de développement culturel « KEP 1.0 », demandé par le groupe politique CSV, en date du 11 février 2019.

La Commission a d'ores et déjà consacré une série de réunions à la préparation de ce débat au cours desquelles elle a examiné différents volets :

- Le 14 novembre 2019 : patrimoine
- Le 16 janvier 2020 : conventions
- Le 30 janvier 2020 : Arts council
- Le 24 septembre 2020 : statut de l'artiste.

Alors qu'il était initialement prévu, à l'issue de ces réunions, d'adopter le projet de rapport relatif au débat d'orientation, les membres de la Commission ont estimé que le contexte actuel de crise sanitaire, avec toutes les incidences sur le secteur culturel, ne se prêtait pas à l'adoption dudit rapport dans l'immédiat. Aussi ont-ils jugé opportun d'organiser au préalable des échanges de vues avec les interlocuteurs et acteurs du monde culturel afin notamment d'évaluer les répercussions du COVID19 sur le secteur culturel.

Un premier échange a eu lieu le 7 janvier dernier avec les représentants de l'Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel. Une deuxième entrevue a eu lieu le 21 janvier avec les représentants des associations du spectacle vivant. La troisième entrevue a été organisée le 4 février avec les représentants du secteur de la musique.

Mme la Ministre indique que les instituts culturels, qui se distinguent par leurs missions diverses et variées, ont été impactés différemment par la crise sanitaire. Tout au long de la crise, ils ont fait preuve, dans leur ensemble, d'une grande flexibilité pour continuer à accueillir le public.

Après ses paroles de bienvenue, Mme la Ministre fait un point sur l'actualité :

- Le samedi 6 mars auront lieu les « Assises sectorielles Rock/Pop/Electro » du secteur le plus touché par la crise sanitaire. Le nombre maximal de participants a été atteint et les inscriptions sont clôturées, mais tout intéressé peut suivre les Assises via *livestreaming*. Sur le programme figure la présentation de l'état des lieux, suivie d'une table ronde et d'échanges de vues.
- Le rapport d'activité du Ministère de la Culture, avec sa nouvelle mise en page, a été communiqué à la Chambre des Députés en date du 3 mars 2021. Ce rapport est le résultat d'un long travail de réflexion sur l'amélioration de la présentation et de la lisibilité des informations.

La réunion se poursuit par un tour de table des représentants des instituts culturels de l'Etat.

Mme Josée Kirps, Directrice des Archives nationales (ANLux), rappelle que les ANLux ont pour mission, entre autres :

- de collecter, de réunir, de conserver, de classer, d'inventorier, d'étudier et de communiquer des documents d'intérêt historique, scientifique, économique, sociétal et culturel national, qu'il s'agisse de documents sur support papier ou de documents sur support numérique ;
- d'assurer la protection et la préservation des archives publiques et des archives privées classées conformément à la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage ;
- d'entreprendre des activités de recherche.

La loi du 17 août 2018 relative à l'archivage prévoit, dans un délai de sept ans qui suivent son entrée en vigueur, l'établissement de tableaux de tri, qui correspondent à des listes qui

recensent les documents produits ou reçus par chaque organisme dans le cadre de son activité et de la conduite de ses affaires. Ces tableaux mentionnent notamment la durée d'utilité administrative des documents, leur sort final - conservation ou destruction - et, le cas échéant, les références légales. Jusqu'à fin 2020, quatorze de ces tableaux ont pu être finalisés, 28 sont en cours d'élaboration, et 25 nouveaux tableaux seront commencés en 2021.

Un grand défi pour les ANLux concerne le volet « archives numériques » qui est en voie de progression. Grâce, notamment, à une bonne collaboration avec le CTIE et une nouvelle embauche, les premiers projets pilote ont pu être finalisés.

Suite au confinement, à partir du 11 mai 2020, les ANLux ont été réouvertes pour toute activité de recherche, c'est-à-dire la réservation et la consultation de documents en salles de lecture. Les lecteurs qui souhaitent consulter des documents en salle de lecture doivent dorénavant réserver leur place à l'avance.

Deux nouveaux scanners ont été installés dans les salles de lecture pour permettre aux lecteurs de scanner les documents consultés. Le système de scannage interne a par ailleurs été développé et étendu aux chercheurs

En dépit des progrès réalisés en termes de culture archivistique et de professionnalisation du domaine des archives, il y a lieu de citer une série de points problématiques :

- Un des problèmes rencontrés par les ANLux concerne les délais de communication fixés par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage (qui tiennent compte du règlement européen dit « RGPD ») qui rendent difficiles la communication et le travail des chercheurs sur des fonds qui contiennent beaucoup de données personnelles.
- Par ailleurs, un manque de personnel récurrent, qui a persisté pendant des années, s'est traduit par un retard dans l'inventorisation et l'étude de documents contemporains. Ce retard est en train d'être absorbé.
- L'embauche récente et massive de nouveaux chercheurs, par UNI.lu et le Centre pour l'Histoire contemporaine et digitale (C2DH), a pour conséquence de submerger les ANLux de nouvelles demandes.

Un point positif concerne la conception du nouveau bâtiment qui est en bonne voie. Les premières soumissions ont à présent été publiées et les prochaines sont en cours d'élaboration.

M. Claude Conter, Directeur de la Bibliothèque nationale du Luxembourg (BnL), rappelle que la BnL remplit une double mission de bibliothèque patrimoniale, au titre de laquelle elle exerce ses missions relatives au dépôt légal, et de bibliothèque scientifique et de recherche. En ses deux qualités, la BnL conserve, collecte et catalogue toutes les publications éditées au Luxembourg ainsi que celles parues à l'étranger en rapport avec le Grand-Duché. Elle est la principale bibliothèque patrimoniale, scientifique et de recherche du pays. Elle a une vocation encyclopédique, environ deux tiers de ses fonds proviennent de l'étranger et touchent tous les domaines du savoir.

Afin de faciliter le dépôt légal, la BnL est en train de développer un système de dépôt légal en ligne, tant pour les publications sur papier que pour les publications numériques.

Dans le cadre du « webharvesting », la BnL collecte, par ailleurs, les sites web qui ont un lien avec le Luxembourg, conformément à la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat et au règlement grand-ducal modifié du 6 novembre 2009 relatif au dépôt légal. Les publications sans support matériel, mises à disposition du public à travers

un réseau électronique, notamment les sites et contenus Internet sont ainsi soumis au dépôt légal.

À côté des publications sur support papier, elle propose à ses usagers un nombre toujours croissant de documents sous format numérique : e-journals, e-books et bases de données. Au-delà d'un lieu d'étude et de documentation, la BnL est aussi un lieu de rencontre culturelle. Elle organise régulièrement des conférences, expositions et manifestations autour de sujets les plus divers. De plus, elle assure des missions de représentation et de coopération internationale. En tant que coordinatrice du réseau national des bibliothèques luxembourgeoises bibnet.lu, la BnL assure une mission d'innovation quant aux nouvelles technologies de gestion documentaire.

Un des défis actuels concerne le volet numérisation, la mise en ligne en conformité avec la législation « RGPD » et dans le respect des droits d'auteurs, et la garantie de la préservation numérique, à l'aide de l'outil « Preservica ».

Selon l'orateur, les instituts culturels sont souvent perçus comme des prestataires, complémentaires à la science ou à l'enseignement, alors qu'ils sont à la source des sciences. D'où l'importance de les renforcer d'un point de vue administratif et au niveau des ressources humaines. M. Claude Conter déplore particulièrement le fait qu'au FNR, contrairement aux fonds de recherche d'autres pays européens, il n'y ait pas de ligne budgétaire spécifique pour les instituts culturels.

M. Paul Lesch, Directeur du Centre national de l'Audiovisuel (CNA), rappelle que le CNA, créé en 1989, a pour mission de conserver et valoriser le patrimoine audiovisuel et photographique du Luxembourg et de rendre accessible à tous la culture du son, de l'image fixe et de l'image animée à travers des expositions, des publications, des projections, des conférences ou d'autres manifestations qui visent un large public. Les trois départements du CNA, film, photographie et son, poursuivent des tâches multiples : production, distribution, conservation, restauration, soutien à la création ou éducation ; et sollicitent la participation de nombreux spécialistes et créateurs nationaux et internationaux.

Depuis 2009, le CNA conserve, au titre du dépôt légal, les documents audiovisuels ou sonores et les œuvres multimédias, diffusés sur le territoire national, ainsi que ceux diffusés à l'étranger et concernant le Luxembourg.

Le CNA soutient les jeunes talents ainsi que les artistes, cinéastes, producteurs et musiciens établis en s'engageant dans la (co)production cinématographique, audiovisuelle et musicale. Il contribue également à la création de nouvelles œuvres photographiques à travers différents programmes de bourses, de résidences et de commandes photographiques. Les studios son et prise de vue, l'atelier de restauration et les archives permettent de répondre aux besoins des professionnels et des créateurs du domaine de l'audiovisuel.

La formation et l'éducation à l'image jouent également un rôle important au CNA. De nombreux ateliers et activités pédagogiques sont organisés pour les enfants, les adolescents et les adultes, mais aussi pour les professionnels, souvent en collaboration avec des experts internationaux. L'objectif est d'initier le public à la connaissance et à l'utilisation des médias audiovisuels dès le plus jeune âge.

Le CNA est aussi un musée, avec la collection « The Family of Man » d'Edward Steichen qui est exposée en permanence au château de Clervaux et des expositions temporaires dans les galeries au CNA (« Display 01 »), ainsi qu'au château d'eau et au « Pomhouse » voisins.

Ces expositions sont complétées par une programmation dans deux salles de cinémas (CinéStarlight) et par une médiathèque.

M. Paul Lesch approuve les propos tenus par M. Claude Conter, tout en rappelant les défis actuellement rencontrés par le CNA qui se situent à plusieurs niveaux :

- conformité à la réglementation en matière de protection des données : surtout problématique pour le matériel audiovisuel produit par des amateurs;
- respect de la réglementation en matière de droits d'auteurs, de droit à l'image, par rapport, notamment aux nouveaux modes de présentation en ligne ;
- le recours à une expertise juridique dans ces deux domaines semble opportun, voire indispensable.
- numérisation du matériel audiovisuel ou photographique et, dans la mesure du possible, sa mise en ligne ;
- problème d'espace d'archivage et de stockage : en dépit du fait que le bâtiment est relativement récent, les capacités de stockage ont atteint leurs limites. M. Paul Lesch voit d'un bon œil les réflexions sur la création d'archives centrales.
- ressources humaines : pour accomplir l'ensemble des missions qui lui sont attribuées, le CNA est en sous-effectif.

Mme Nathalie Jacoby, Directrice du Centre national de littérature (CNL), indique que le CNL a pour mission de collecter tout ce qui a trait à la littérature luxembourgeoise après 1815. Il mène une politique d'acquisition systématique et recueille des fonds d'auteurs, des imprimés, des documents iconographiques, des documents numérisés et des objets.

Au-delà, le CNL répond au devoir de conservation, d'étude et de mise en valeur d'un patrimoine littéraire multilingue (principalement luxembourgeois, français et allemand). Il assure ainsi l'édition de livres, parmi lesquels des monographies, des catalogues d'exposition et des rééditions de textes. Le CNL est aussi à l'origine du « Dictionnaire des auteurs luxembourgeois », ouvrage de référence disponible gratuitement en ligne et sous forme d'application mobile. Rédigé en langues française et allemande, le Dictionnaire est régulièrement alimenté et mis à jour par une équipe scientifique.

Le CNL est également un lieu de rencontre pour professionnels et amateurs de la littérature. Ainsi, le CNL est organisateur ou coorganisateur de nombreux événements littéraires, parmi lesquels des lectures publiques, des remises de prix littéraires, des conférences et des débats.

Au service du grand public, il offre un large programme d'activités didactiques et d'animations pour enfants, étudiants, adultes, spécialistes et non-spécialistes de la littérature luxembourgeoise. Des visites guidées des lieux ou de l'exposition en cours peuvent être organisées gratuitement sur rendez-vous.

Tout au long de la crise sanitaire, le CNL a continué ses travaux de recherche et de publication. Les activités d'archivage ont été davantage impactées par la crise, ce travail n'étant pas compatible avec le télétravail. Comme le bâtiment du CNL ne se prête pas à l'accueil d'un vaste public, le CNL a dû suspendre toutes ses manifestations avec l'exception de l'exposition sur la vie littéraire et intellectuelle de la Seconde Guerre mondiale.

Les défis pour le CNL se situent à plusieurs niveaux :

- disposer des ressources humaines nécessaires pour accomplir ses missions ;
- disposer de l'espace de stockage et d'archivage nécessaire ;
- répondre à la diversification de ses fonds, notamment le développement constant des fonds concernant les arts de la scène ;

M. Michel Polfer, Directeur du Musée national d'histoire et d'art (MNHA), rappelle que le MNHA remplit différentes missions déterminées par la loi, à savoir :

- réunir, étudier, conserver et exposer des collections archéologiques, historiques et artistiques nationales et internationales;
- réunir et conserver des documents iconographiques ainsi qu'une bibliothèque thématique qui sont en rapport avec ses activités;
- organiser des expositions temporaires, des colloques, des conférences ainsi que des activités pédagogiques qui sont en rapport avec ses activités;
- gérer des dépendances scientifiques, muséales, éducatives et techniques;
- collaborer à la création et à la gestion de musées régionaux et locaux d'histoire, d'archéologie et d'art;
- coopérer avec la Commission des sites et monuments nationaux.

Le MNHA publie, outre des catalogues d'exposition, diverses brochures, et, quatre fois par an, le MUSEOMAG, le magazine du MNHA qui illustre la vie muséale.

En dehors du bâtiment situé au Marché-aux-poissons, le MNHA exploite deux autres sites : Le Musée Dräi Eechelen et la Villa d'Echternach.

Le public du MNHA est constitué pour un tiers d'élèves et étudiants, un tiers d'adultes résidents et un tiers de touristes. Le nombre de visiteurs a continuellement progressé au cours des dernières années.

Or, la crise sanitaire a fait qu'en 2020, sur les trois sites, ont été accueillis à peine 36% du nombre de visiteurs enregistrés en 2019. Malgré les difficultés, le MNHA a pu présenter 5 nouvelles expositions en 2020. Le contexte particulier a poussé le MNHA à développer de nouvelles formes de médiation et a permis des avancées importantes dans le travail sur les collections.

Une série de manifestations et d'activités virtuelles de formes diverses s'adressant à différents publics est venue enrichir l'offre culturelle du MNHA : MNHA4kids, MNHA@home ou encore M3E@home. Une partie de ces manifestations et activités sera maintenue au-delà de la crise.

Au niveau des défis, M. Michel Polfer constate que le MNHA est actuellement réparti sur trois sites et est continuellement investi de nouvelles missions, alors que les capacités en ressources humaines n'ont pas été revues à la hausse depuis des années. Un autre problème est la capacité de stockage.

Concernant le KEP, le MNHA est surtout concerné par la création de la galerie nationale qui s'oriente entretemps plutôt vers un centre de recherche et de documentation de l'art luxembourgeois ou « Lëtzebuenger Konschtarchiv ». Or, la mission confiée au MNHA dans ce contexte semble irréalisable avec les ressources actuelles.

Concernant les missions de recherche des instituts culturels, l'orateur approuve les propos de M. Claude Conter.

Selon la loi du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'État, le Musée national d'histoire naturelle (MNHN) a pour mission, entre autres, :

- de réunir, de conserver et d'étudier des collections et des données scientifiques relevant du patrimoine naturel, y inclus des données informatisées, et de rendre ces collections et données accessibles au public ;
- d'assurer la présentation des thèmes de son domaine, notamment par des expositions, publications, conférences, colloques et activités éducatives ;
- de sensibiliser le public à la connaissance et à la conservation du patrimoine naturel du pays et de la Grande Région ;
- de contribuer à la promotion de la culture scientifique en général ;
- d'initier et de contribuer à des études scientifiques, colloques et activités pédagogiques, de collaborer avec des organismes publics et privés ainsi qu'avec des particuliers dans les domaines qui lui sont propres.

D'après M. Alain Faber, Directeur du MNHN, un des grands défis réside dans la digitalisation des collections et dans la mise à disposition des contenus sur des plateformes numériques.

Le MNHN étant confronté à des problèmes de stockage, son directeur accueille favorablement l'idée de création d'un dépôt national.

Le Covid a eu clairement un impact sur le nombre de visiteurs et particulièrement sur les activités dans le domaine éducatif. Mais au-delà de la crise sanitaire, les visites organisées par les classes scolaires s'avèrent compliquées, car elles demandent souvent plus d'une demi-journée. En dehors des activités organisées dans le musée, le MNHN dispose de deux bus, « Natur » et « science », qui lui permettent d'aller à la rencontre des écoles.

Enfin, le manque de personnel est réel un problème, également au MNHN.

M. François Reinert, Conservateur délégué à la direction du Musée Dräi Eechelen (M3E), signale, à son tour, le manque de personnel au M3E. Par ailleurs, il pointe l'explosion, au cours des dernières années, des coûts des expositions temporaires.

Echange de vues

De l'échange de vues, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- Quant à la question de savoir si le détachement de professeurs pourrait combler le manque de personnel, le MNHA a d'ores et déjà recours à des professeurs détachés pour encadrer des classes scolaires. Cela fonctionne bien pour les activités pédagogiques qui sont très demandées. Cependant, le manque de personnel concerne surtout la recherche.
- Au niveau des nouvelles formes de valorisation, le MNHA a développé son offre culturelle en ligne. Par ailleurs, des offres pédagogiques pour adultes ont été mises au point et rencontrent un vif succès auprès du public. En outre, le MNHA organise régulièrement des conférences sur des sujets divers ou liées à des expositions temporaires.
- Les expositions virtuelles ne peuvent être que complémentaires aux expositions réelles qu'elles ne peuvent pas remplacer, même si la période actuelle se prête aux expérimentations. Il existe une demande du public qui veut voir des objets authentiques.
- La BnL note d'un côté une régression dans la fréquentation qui peut résulter de la limite actuelle de la capacité d'accueil à 100 personnes. D'un autre côté, les nouvelles

inscriptions sont en nette augmentation, ce qui peut s'expliquer par l'intérêt suscité par l'offre digitale.

- La situation pourrait être différente pour les salles de cinéma. Il semble que le confinement ait bousculé les habitudes de visionnage du public en provoquant une explosion de la consommation d'œuvres sur les plateformes par abonnement, à la demande ou à la télévision.
- Au titre des répercussions du Covid, M. François Reinert signale le problème des rassemblements à répétition de groupes de jeunes gens sur le site des « Dräi Eechelen » qui abandonnent de nombreux déchets sur place.

En conclusion, Mme la Ministre indique que :

- Si le FNR relève du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les différents instituts sont éligibles pour demander des projets. Il n'en demeure pas moins que la décision finale appartient au FNR.
- Un des objets du projet de loi modificative relative aux instituts culturels sera d'ancrer davantage les missions de recherche des instituts culturels.
- En ce qui concerne le manque de personnel, c'est la commission d'économies et de rationalisation (CER) qui décide in fine du sort réservé aux demandes de postes introduites par les ministères.

Enfin, Mme la Ministre rappelle qu'un certain nombre d'instituts culturels ont été considérablement renforcés au cours des dernières années. Il en est ainsi de la BnL, qui a emménagé dans son nouveau bâtiment, ou des ANLux, renforcés par la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage et le nouveau bâtiment en projet.

*

Les membres de la Commission sont informés que le groupe parlementaire CSV a introduit, en date du 4 mars 2021, une demande visant à convoquer, à brève échéance, une réunion qui aura trait à un échange approfondi avec les représentants des secteurs des arts visuels et de la littérature dans le cadre de la préparation du débat d'orientation du Kulturentwécklungsplang 2018-2028 (KEP).

Or, Mme la Présidente rappelle que :

- les représentants des arts visuels et de la littérature ont d'ores et déjà été entendus dans le cadre de la réunion du 7 janvier dernier avec les représentants de l'Union Luxembourgeoise des Associations du Secteur Culturel (ULASC) ;
- à l'issue des réunions initialement convoquées, il a été convenu d'organiser des échanges de vues supplémentaires ;
- tous les différents secteurs ayant été entendus, il y a lieu maintenant d'en tirer les conclusions et de finaliser le projet de rapport ;
- bien entendu, les représentants des différents secteurs peuvent être entendus au niveau des groupes parlementaires
- la présentation et l'adoption du projet de rapport pourrait avoir lieu après les vacances de Pâques, en vue du débat d'orientation qui pourrait être programmé fin avril 2021.

La demande du groupe parlementaire CSV, soumise au vote, est rejetée avec une majorité de voix (des représentants des groupes DP ; LSAP et déi gréng), le représentant de la sensibilité politique déi lénk s'étant abstenu.

2. Divers

Le groupe parlementaire CSV a introduit, en date du 24 février 2021, une demande de mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, en présence de Madame la Ministre de la Culture, du point suivant : Transposition de la directive (UE) 2019/790 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2019 sur les droits d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique.

Etant donné que cette directive relève du Ministère de l'Economie, il est proposé de traiter ce point lors d'une réunion jointe avec la Commission de l'Economie. Une date sera communiquée sous peu.

*

Enfin, dans le cadre du projet Esch2022, il est proposé d'organiser prochainement une réunion avec les responsables d'Esch2022 pour faire le point sur l'évolution du projet.

Luxembourg, le 4 mars 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

La Présidente de la Commission de la Culture,
Djuna Bernard